



COMMUNIQUE DU SAFE

Le syndicat des arbitres tient à faire part de son indignation face aux propos diffamants de M. Yahia, joueur du club de Lens, lequel laisse entendre que notre collègue Emmanuel Boisdenghien, victime d'un jet de projectile serait un simulateur et de poursuivre « *Il faut qu'il arrête de baratiner. J'étais là et j'ai vu ce qu'il s'est passé. Il y avait une boulette de papier avec deux frites dedans* ». Les images de la rencontre démontrent que ses déclarations sont mensongères. Par ailleurs, le SAFE tient à souligner que deux médecins ont examiné M. Boisdenghien et qu'un médecin requis par la police a établi une ITT initiale de 5 jours. Nul doute que M. Yahia dispose de compétences médicales l'autorisant à porter un jugement sur l'état de santé de M. Boisdenghien. Le SAFE et son adhérent se réservent le droit d'entreprendre une action pénale pour diffamation à l'encontre de M. Yahia et ont déjà pris attache auprès de leur conseil pour suite à donner.

Nous tenons à rappeler, d'une part, que la Cour d'appel de CAEN dans son arrêt du 28 mai 2010 a condamné pour diffamation M Schmitz, alors capitaine de Valenciennes, lequel avait prétendu à tort avoir été insulté par M. Chapron et, d'autre part, que les directeurs de publication se doivent de s'assurer de l'exactitude des informations qu'ils publient, et de s'abstenir de reproduire des propos diffamatoires, ce qui pourrait laisser penser qu'ils donnent un quelconque crédit à de telles allégations.

Le Président

Alexandre CASTRO